



Révision du plan stratégique 2014-2020

Le plan stratégique 2014-2020 avait été adopté en 2014 avec l'objectif de le réviser à mi-parcours. Ainsi, la démarche amorcée comprend plusieurs activités qui permettront aux administrateurs d'adopter en juin 2017 une version ajustée de ce plan stratégique, comprenant notamment les cibles et les indicateurs qui n'étaient pas intégrés à la version initiale, mais qui se retrouvaient dans les plans de travail annuel. Le travail, commencé en décembre 2016, prévoit plusieurs activités et journées de travail et de consultations. Dans le cadre de cette révision, tous les membres du personnel du Collège seront invités à répondre à un court sondage mené par la même firme externe qu'en 2014.

Des focus groups sont aussi prévus avec toutes les catégories de personnel et avec les étudiants, un vox pop avec les étudiants et aussi quelques entrevues avec des partenaires du Collège auront aussi lieu.

Les résultats des différents travaux seront présentés à tout le personnel le 8 mars 2017.

Modifications au règlement 17

L'hiver dernier, le règlement numéro 17 a été modifié pour répondre aux exigences du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur afin de bien identifier les frais demandés dans le cadre des services d'enseignement. Après consultation de certaines instances du Collège, les cadres responsables des différents services à la population étudiante (DÉ, DFC, DAÉRC, DTI et la DRFM), le comité AGEM/Collège, le comité de régie et le comité exécutif du Collège, des recommandations ont été soumises au Conseil d'administration afin d'ajuster le règlement numéro 17 à l'article 3.2.13 Matériel spécialisé.

Suite à l'analyse des documents et des arguments qui lui ont été présentés, le Conseil d'administration a adopté la Modification du Règlement portant sur les droits afférents aux services d'enseignement collégial exigibles auprès des étudiantes et étudiants au Collège Montmorency (numéro 17), tel que déposé.

Refonte et mise à jour des règlements du Collège

La direction du Collège ainsi que les administrateurs du Conseil d'administration sont d'avis que plusieurs règlements sont à revoir et à adopter dans le cadre d'une réforme législative ayant pour but principal d'harmoniser les procédures en places avec les normes de gouvernances et d'éthiques actuelles.

Ainsi, un premier travail en profondeur a été fait en s'inspirant de plusieurs règlements mis à jour récemment dans les cégeps ou autres institutions. Une présentation de la première phase du travail réalisé et des principaux enjeux a été faite lors de la plus récente séance du Conseil d'administration, toutefois, l'analyse intégrale de ces nouveaux règlements demande un travail rigoureux qui exigera un certain temps. Il a donc été proposé de confier à un comité de travail du Conseil d'administration l'analyse en détail du règlement et la présentation des recommandations au Conseil d'administration

Ce comité pourra bénéficier du soutien de la directrice des ressources humaines et des communications et de la secrétaire générale, en plus d'avoir accès aux documents d'analyse et d'accompagnement qui ont été préparés en vue de la rédaction de ces nouveaux règlements. Des consultations seront menées par le comité selon les besoins.

Activités d'apprentissage sous la responsabilité du Collège : Grilles de cours 2017-2018

Une nouvelle grille de cours pour le programme Technologie de l'architecture (221.A0) a été adoptée. Des modifications mineures ont été apportées aux grilles de cours des programmes Techniques de physiothérapie (144.A0) et Technologie du génie civil (221.B0).

Règles relatives à l'admission au Collège Montmorency - 2017-2018

Les règles relatives à l'admission spécifient les modalités d'application du *Règlement sur l'admission au Collège Montmorency* (numéro 5) et du *Règlement sur la réussite scolaire* (numéro 5A). Cette année, aucune modification n'est prévue à ces deux règlements. Toutefois, certains ajustements ont été apportés au document *Règles relatives à l'admission au Collège Montmorency* concernant des préalables en mathématiques dans certains programmes techniques.

Composition du Comité d'éthique de la recherche (CÉR)

L'article 6.3 de la Politique institutionnelle d'éthique de la recherche avec des êtres humains porte sur la composition du CÉR. Il prévoit que celui-ci doit être composé de cinq membres dont un doit avoir une expertise dans le domaine juridique. Suite au départ de madame Julie Brunelle, siégeant à ce titre sur le Comité d'éthique de la recherche, Me Jonathan Laveault, avocat à la Commission scolaire Marie-Victorin, a manifesté son intérêt pour la remplacer. Après les recommandations favorables du Comité d'éthique de la recherche, de la Commission des études et du Comité exécutif, les administrateurs ont analysé et approuvé la candidature de Me Laveault et du même coup, ont confirmé la composition du Comité.

Sanctions des études

Les administrateurs ont approuvé la liste vérifiée par le registraire du Collège des personnes qui satisfont aux conditions d'obtention du diplôme d'études collégiales. Cette liste sera soumise au ministère afin qu'il décerne un DEC à 277 diplômés. Le Collège a également décerné 108 Attestations d'études collégiales.

Nomination du responsable de la sécurité de l'information

La loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (LGRI), la Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale (DSIG), l'approche stratégique gouvernementale en sécurité de l'information (ASGSI), et le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ont tous la volonté d'améliorer la gestion de la sécurité de l'information. Compte tenu de cette volonté, le Collège doit nommer un responsable de la sécurité de l'information (RSI) pour le représenter en matière de sécurité de l'information auprès du dirigeant réseau de l'information (DRI). La sécurité de l'information touche les données sous toutes leurs formes, que ce soit papier, microfiches, ou électroniques et ces données se retrouvent dans toutes les directions du Collège. Le Secrétaire général est également responsable du dossier institutionnel d'archivage et est donc la personne la mieux placée pour exercer ce rôle. Ainsi, le Conseil d'administration a entériné la nomination du Secrétaire général à titre de responsable de la sécurité de l'information pour le Collège Montmorency.

Comité de toponymie

Le projet de construction d'un nouveau pavillon au Collège nous amène à nous questionner sur la dénomination de nos installations. Naturellement, à des fins pratiques, le nouveau pavillon « D » s'inscrit dans la suite logique des pavillons A, B et C actuels.

Les administrateurs ont soulevé le fait qu'il serait temps de désigner les bâtiments et places d'importances du Collège, comme ils l'avaient fait pour la Salle Claude Legault en rendant hommage à des personnalités marquantes de l'histoire du Collège, du monde de l'éducation ou autre.

Pour ce faire, les administrateurs ont proposé au directeur général de créer un comité d'experts qui sera en lien direct avec la Direction des ressources humaines et des communications. Ce comité regroupera des gens de l'interne et de l'externe (anciens employés et/ou experts). Le comité aura pour tâche, dans un premier temps, de proposer une démarche et un cadre de travail en vue de procéder à la nomination des lieux d'importance du Collège. Les propositions du comité seront ensuite présentées au Conseil

d'administration pour approbation et il reviendra aux administrateurs de se prononcer sur la décision finale quant à la nomination des lieux.

Rapport sur le dossier de la concession alimentaire

Le sous-comité du Conseil d'administration a déposé son rapport et ses recommandations quant à l'offre du concessionnaire en services alimentaires actuellement en poste au Collège. Suite à l'analyse du rapport produit, les administrateurs ont recommandé à la direction du Collège de finaliser les négociations et le renouvellement de contrat des services alimentaires sur la base des recommandations déposées par le sous-comité du Conseil d'administration.

Rapport sur le Rapport du Vérificateur général du Québec

Pour faire suite au *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2016-2017, automne 2016* portant notamment sur les cégeps (chapitre 3), il a été convenu lors de la plus récente séance du Conseil d'administration que la direction du Collège ferait état de la performance de du Collège Montmorency en lien avec les différents thèmes abordés par le VGQ. Ainsi, la directrice des services financiers et des ressources matérielles a offert aux administrateurs une courte présentation qui confirme les bonnes pratiques de gestion et identifie quelques pistes d'améliorations que pourrait adopter le Collège.

Le calendrier de réunions du Conseil d'administration

Les prochaines assemblées ordinaires du Conseil d'administration auront lieu les 1er et 14 mars 2017, le 25 avril 2017 et le 13 juin 2017.